

DELIBERATIONS

Du conseil d'administration

12 octobre 2019



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/10/12-1

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/10/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

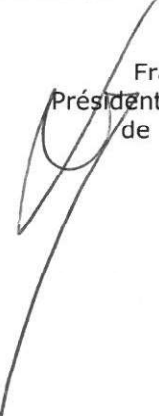
OBJET : Approbation du compte rendu du CA du 6 juillet 2019

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 6 juillet 2019 joint en annexe de la présente décision.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 27
Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/10/2019


Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 04/11/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/10/12-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/10/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu l'avis du Comité technique de l'établissement du 7 octobre 2019 ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Campagne d'emplois 2020

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois du titre 2, plafond « Etat » telle que proposée dans le tableau en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/10/2019



Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 04/11/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/10/12-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/10/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention cadre (2019-2022) avec l'Ecole Centrale de Marseille (ECM)

La convention est un renouvellement du partenariat initié en 2016 entre l'Institut et l'Ecole Centrale. Il vise à développer une collaboration dans les domaines de l'enseignement et de la recherche permettant d'associer sciences sociales et sciences exactes au travers notamment de la mise en place d'un cursus croisé aboutissant à l'obtention d'au moins deux diplômes.

Le conseil d'administration approuve la convention cadre avec l'Ecole Centrale de Marseille (2019-2022) telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/10/2019



Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 04/11/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/10/12-4

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/10/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modalités de contrôle des connaissances de niveau 3 des masters et de la LAP

Le conseil d'administration approuve les modalités de contrôle des connaissances de niveau 3 des masters et de la LAP telles que proposées dans les documents présentés en séance.

Membres en exercice : 30

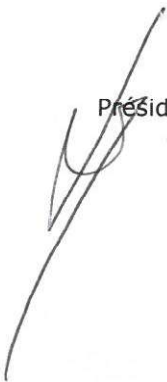
Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/10/2019


Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 04/11/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/10/12-5

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/10/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 et R741-4;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176, 177 et 178 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget rectificatif – exercice 2019

Article 1

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 29 ETPT sous plafond Etat
- 6,35 ETPT hors plafond
- **6 323 690 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 2 330 000 € personnel
 - 2 465 807 € fonctionnement
 - 1 527 883 € investissement
- **6 067 489 € de crédits de paiement dont :**
 - 2 330 000 € personnel
 - 2 300 000 € fonctionnement
 - 1 437 489 € investissement
- 1 094 208 € de solde budgétaire négatif

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Article 2

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 1 089 156 € de variation de trésorerie
- 205 561 € de résultat patrimonial
- 403 561 € de capacité d'autofinancement
- 55 228 € de variation du besoin en fonds de roulement
- 1 033 928 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 28
Majorité des suffrages exprimés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/10/2019



Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 04/11/2019